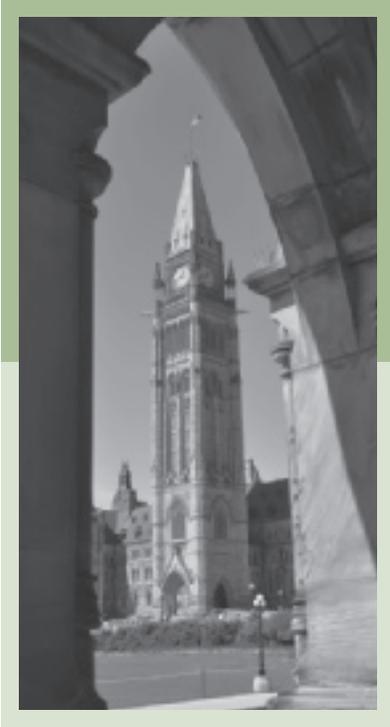


Automne 2013



Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable

CHAPITRE 3

La conservation des oiseaux migrateurs



Bureau du vérificateur général du Canada

BVG

Avis au lecteur : Le Bureau du vérificateur général du Canada a décidé de modifier sa terminologie à la suite de l'adoption des nouvelles normes d'audit. À titre d'exemple, le lecteur remarquera que le terme « vérification » a été remplacé par « audit » dans le présent chapitre.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
Centre de distribution
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : 613-952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953

Télécopieur : 613-943-5485

Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613-954-8042

Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2013.

N° de catalogue FA1-2/2013-1-3F-PDF

ISBN 978-0-660-21221-0

ISSN 1495-0790

CHAPITRE 3

La conservation des oiseaux migrants

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le Bureau peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur les mérites de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du Bureau. Ils sont effectués par des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	3
Importance des oiseaux	3
Rôle d'Environnement Canada	6
Objet de l'audit	7
Observations et recommandations	8
Conservation des espèces d'oiseaux et de leur habitat	8
Les efforts pour rétablir les populations de sauvagine portent des fruits	8
La planification de la conservation pour les autres groupes d'oiseaux est inadéquate	10
Des lacunes dans la surveillance nuisent à la capacité du Ministère de faire le suivi des résultats et de prendre des décisions éclairées	15
Le Ministère manque d'objectifs clairs pour surveiller l'habitat des oiseaux	17
Il faut évaluer l'efficacité des mesures prises pour éviter la destruction accidentelle d'oiseaux	18
Conclusion	20
À propos de l'audit	21
Annexe	
Tableau des recommandations	23

La conservation des oiseaux migrateurs

Points saillants

Qu'avons-nous examiné?

Au Canada, on a dénombré pas moins de 658 espèces d'oiseaux. Plus de 75 % d'entre elles passent au moins la moitié de l'année à l'extérieur du Canada en empruntant diverses voies de migration.

Au sein du gouvernement fédéral, Environnement Canada est la principale autorité responsable de la conservation et de la protection des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. En vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, le Ministère est responsable de la conservation de 555 espèces d'oiseaux migrateurs. À ce titre, il mène des activités de surveillance et des recherches pour comprendre l'état des populations d'oiseaux et les tendances qui les touchent et pour élaborer des plans de conservation. Il fait largement appel à des partenaires pour atteindre ses objectifs de conservation, et il participe à des activités de conservation à l'extérieur du Canada, par exemple en Amérique du Sud.

Nous avons examiné si Environnement Canada s'est acquitté de ses responsabilités en matière de plans et d'activités de conservation visant les oiseaux migrateurs, y compris les activités de surveillance et l'évaluation des résultats obtenus.

Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été terminés le 30 juillet 2013. La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du chapitre, donne des précisions sur l'exécution de l'audit.

Pourquoi est-ce important?

Les oiseaux jouent un rôle important dans les écosystèmes et dans la vie économique et sociale du Canada. Par exemple, ils jouent un important rôle écologique à titre de pollinisateurs, ainsi qu'un rôle économique en étant à la base d'activités récréatives comme l'observation des oiseaux et la chasse.

Au Canada, les oiseaux sont exposés à diverses menaces et contraintes. La destruction et la dégradation des habitats sont considérées comme l'une des principales menaces qui planent sur les oiseaux migrateurs. Selon le rapport *État des populations d'oiseaux du Canada, 2012*, les populations d'oiseaux ont globalement diminué de 12 % depuis 1970. Si la population de certaines espèces a augmenté, d'autres groupes

d'oiseaux, par exemple les oiseaux de prairie et les oiseaux de rivage, ont subi des déclin importants. Les changements dans les populations d'oiseaux sont souvent le premier indicateur de problèmes environnementaux.

Qu'avons-nous constaté?

- Les efforts d'Environnement Canada en matière de conservation des oiseaux migrateurs ont principalement visé la sauvagine, avec de bons résultats. De nombreuses populations de sauvagine ont augmenté, ce qui témoigne des avantages qu'offrent les partenariats et les efforts concertés reposant sur une bonne planification de la conservation et des objectifs convenus par tous les intervenants.
- La planification de la conservation effectuée par Environnement Canada pour les autres groupes d'oiseaux est inadéquate. Les tendances indiquent que certaines populations de ces oiseaux – par exemple les oiseaux de rivage, les oiseaux de prairie et, de façon encore plus marquée, les insectivores aériens qui s'alimentent d'insectes en vol – connaissent un déclin important.
- Le Ministère n'a pas respecté l'échéance de 2010 qu'il s'était fixée pour terminer ses 25 stratégies régionales de conservation des oiseaux, lesquelles ont pour but de définir des objectifs et des mesures de conservation touchant tous les groupes d'oiseaux. Moins de la moitié de ces stratégies sont terminées, et celles qui le sont n'indiquent pas qui devrait contribuer aux interventions proposées, ni les échéanciers d'exécution et les ressources requises.
- Environnement Canada a reconnu que la surveillance des populations d'oiseaux présente plusieurs lacunes. Un examen scientifique ministériel réalisé en 2012 a montré que pour 30 % de toutes les espèces d'oiseaux du Canada, la surveillance est insuffisante pour établir si elles sont en péril. Le fait que l'information est incomplète peut avoir un impact sur la capacité du Ministère de prendre des décisions éclairées sur les mesures de conservation relatives aux oiseaux migrateurs, et de faire le suivi des résultats des efforts de conservation.

Réaction du Ministère — Le Ministère accepte toutes nos recommandations. Une réponse détaillée suit chacune des recommandations du chapitre.

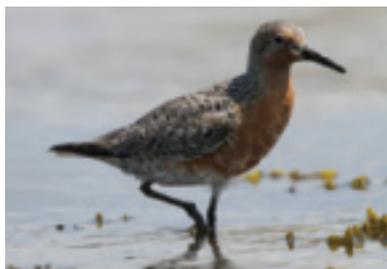
Introduction

Importance des oiseaux

3.1 Les oiseaux jouent un rôle important dans les écosystèmes et dans la vie économique et sociale du pays. Entre autres, les oiseaux jouent un rôle écologique à titre de pollinisateurs, un rôle économique en étant à la base d'activités comme l'observation des oiseaux et la chasse, et un rôle symbolique et spirituel pour les communautés autochtones. Les changements dans les populations d'oiseaux sont souvent le premier indicateur de problèmes environnementaux.

3.2 Au Canada, on a dénombré pas moins de 658 espèces d'oiseaux, dont 555 sont des espèces migratrices visées par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les oiseaux du Canada se répartissent en quatre grands groupes :

- la sauvagine (par exemple les canards, les oies, les bernaches et les cygnes);
- les oiseaux aquatiques, qui comprennent les oiseaux aquatiques des eaux intérieures (par exemple les hérons et les plongeurs) et les oiseaux de mer (par exemple les macareux, les fous de Bassan, les puffins, les océanites et les guillemots);
- les oiseaux de rivage (par exemple les pluviers, les bécasseaux et les tournepierres);
- les oiseaux terrestres, qui comprennent les oiseaux de prairie (par exemple les bruants et les sturnelles), les insectivores aériens (par exemple les hirondelles et les martinets), les oiseaux forestiers (par exemple les parulines et les pics) et les oiseaux de proie (par exemple les faucons et les buses).



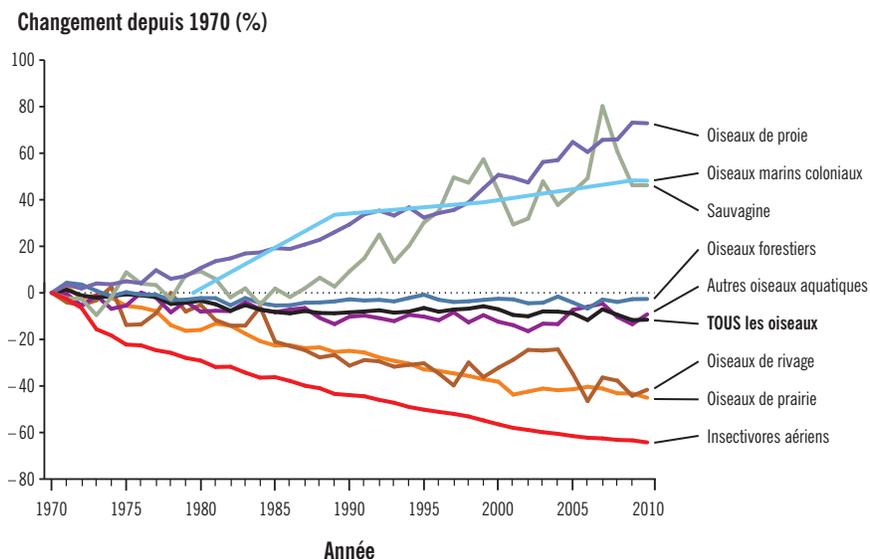
On estime que plus de 80 % de la population mondiale du Bécasseau maubèche (sous-espèce rufa) séjourne au Canada. Cette espèce d'oiseau de rivage, inscrite parmi les espèces en voie de disparition visées par la *Loi sur les espèces en péril*, a connu un déclin de population d'environ 80 % depuis les années 1980. Elle niche dans l'Arctique et migre jusqu'à l'extrémité de l'Amérique du Sud en hiver.

Photo : © Gérard Proulx

3.3 Au Canada, les oiseaux sont exposés à diverses menaces et contraintes. La perte et la dégradation des habitats sont considérées comme l'une des principales menaces qui planent sur les oiseaux migrateurs. Parmi les autres menaces, on compte la pollution, les pesticides, la chasse illégale, les collisions avec des véhicules et des structures artificielles, les changements climatiques et les chats domestiques et errants. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent les menaces existant dans les aires d'hivernage et le long des voies de migration, ont un impact cumulatif sur les populations d'oiseaux migrateurs.

3.4 Selon le rapport *État des populations d'oiseaux du Canada, 2012*, les populations d'oiseaux ont globalement diminué de 12 % depuis 1970 (voir la pièce 3.1). Les populations de certaines espèces ont augmenté, mais certains groupes d'oiseaux, comme les oiseaux de prairie, les oiseaux de rivage et les insectivores aériens, ont subi des déclinés importants de leur population.

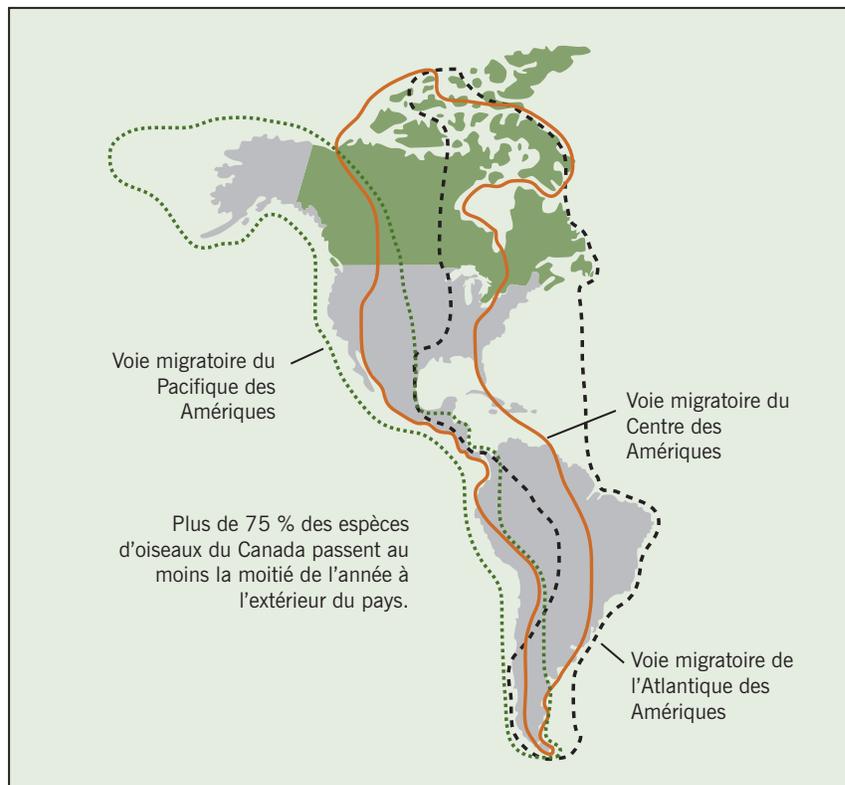
Pièce 3.1 Certaines populations d'oiseaux ont augmenté depuis 1970, mais d'autres ont connu des déclinés



Source : D'après le rapport *État des populations d'oiseaux du Canada, 2012*

3.5 Plus de 75 % des espèces d'oiseaux du Canada passent au moins la moitié de l'année à l'extérieur du Canada, en empruntant diverses voies de migration (voir la pièce 3.2). Ce à quoi ces oiseaux migrateurs sont exposés dans d'autres pays peut avoir un impact important sur leurs populations.

Pièce 3.2 Les oiseaux du Canada qui migrent vers le Sud chaque année empruntent trois voies de migration



Source : D'après des données de Bird Life International

3.6 La population de certains oiseaux migrateurs a diminué au point qu'ils figurent aujourd'hui parmi les espèces en péril. En date de mars 2013, 55 espèces inscrites sur la liste de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* étaient également inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*. Ces espèces se répartissent comme suit :

- 31 espèces d'oiseaux terrestres;
- 8 espèces d'oiseaux de rivage;
- 14 espèces d'oiseaux aquatiques;
- 2 espèces de sauvagine.

À cause de facteurs se manifestant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire canadien, certaines de ces espèces ont connu des déclinés importants de leur population (voir la pièce 3.3).

Pièce 3.3 Certaines espèces d'oiseaux en péril

Groupe d'oiseaux	Espèce	Statut de l'espèce selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	État de la population
Oiseaux terrestres	Paruline du Canada	Menacée	Déclin important à long terme depuis environ 1970
Oiseaux aquatiques	Guillemot marbré	Menacée	Diminution importante depuis environ 1970
Oiseaux terrestres	Plectrophane de McCown	Préoccupante	Déclin abrupt depuis les années 1970 — perte de plus de 98 % de la population
Oiseaux terrestres	Martinet ramoneur	Menacée	Diminution très marquée depuis les années 1970 — perte estimée de 92 % de la population
Oiseaux terrestres	Moucherolle à côtés olive	Menacée	Diminution régulière depuis environ 1970 — perte de près de 80 % de la population reproductrice

Source : Environnement Canada (site Web), Situation des oiseaux au Canada — 2011

Espèce en voie de disparition — Espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.

Espèce disparue du pays — Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage.

Espèce menacée — Espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Espèce préoccupante — Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

Source : *Loi sur les espèces en péril*

Rôle d'Environnement Canada

3.7 Environnement Canada joue un rôle important dans la conservation de la biodiversité au Canada. Au sein du gouvernement fédéral, Environnement Canada est le ministère responsable de la conservation des oiseaux migrateurs. Le Ministère est chargé d'appliquer la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* établi en vertu de cette loi. La *Loi* a pour objet de protéger les oiseaux migrateurs, leurs œufs et leurs nids, conformément aux exigences de la Convention sur les oiseaux migrateurs de 1916. En outre, le *Règlement* établit des saisons de chasse et des limites de prises annuelles pour les espèces considérées comme gibier (principalement les canards, les oies et les bernaches). En 1995, la Convention a été modifiée pour y inclure le principe de conservation afin de déterminer et de protéger les habitats nécessaires à la conservation des oiseaux migrateurs.

3.8 Environnement Canada est responsable de la conservation de 555 espèces d'oiseaux migrateurs, telles que les cardinaux, les merles, les colibris, les hérons et les plongeurs, ainsi que des oiseaux considérés comme gibier (par exemple la sauvagine). Étant donné que certaines

espèces – comme les oiseaux de proie (par exemple les aigles et les faucons), les hiboux et les chouettes, certaines espèces d’oiseaux noirs, les cormorans, les martins-pêcheurs et les téttras – ne sont pas couvertes par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, le mandat du Ministère ne comprend pas la conservation de ces espèces, à moins qu’elles ne soient protégées par la *Loi sur les espèces en péril*.

3.9 Le Ministère mène des activités de surveillance et de recherche pour se faire une idée exacte de la situation et des tendances au sein des populations d’oiseaux et il élabore des plans de conservation. Le Ministère participe aussi à des activités de conservation des oiseaux à l’extérieur du Canada, par exemple en Amérique du Sud.

3.10 Environnement Canada fait largement appel à des partenaires pour atteindre ses objectifs de conservation. D’importants partenaires du Ministère dans le cadre des activités de conservation sont membres de l’**Initiative de conservation des oiseaux de l’Amérique du Nord**. Environnement Canada préside l’Initiative au Canada.

3.11 Environnement Canada rapporte avoir dépensé environ 21,3 millions de dollars pour son Programme des oiseaux migrateurs dans l’exercice 2011-2012. Environ la moitié de cette somme a été affectée à la surveillance des populations d’oiseaux, dont 35 % à la surveillance de la sauvagine. Le reste a été consacré à diverses activités, comme l’élaboration de plans et de stratégies de conservation.

Objet de l’audit

3.12 L’audit avait pour objectif de déterminer si Environnement Canada s’est acquitté de certaines de ses responsabilités relatives aux oiseaux migrateurs. Plus précisément, nous avons examiné :

- les plans et activités de conservation du Ministère (y compris les activités de surveillance);
- les évaluations (mesure du rendement) des résultats obtenus grâce à ses activités de conservation.

3.13 La section intitulée **À propos de l’audit**, à la fin du chapitre, donne des précisions sur l’objectif, l’étendue, la méthode et les critères de l’audit.

Initiative de conservation des oiseaux de l’Amérique du Nord (ICOAN) — Initiative lancée en 1999, soutenue par la Commission de coopération environnementale. Au Canada, les membres de l’ICOAN comprennent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organisations de conservation non gouvernementales, des organisations du secteur privé, ainsi que des partenaires des grandes initiatives visant les oiseaux menées au Canada : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Partenaires d’envol — Canada, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage, et le Plan nord-américain de conservation des oiseaux aquatiques.

Observations et recommandations

Conservation des espèces d'oiseaux et de leur habitat

3.14 Les stratégies et plans de conservation peuvent jouer un rôle important dans la coordination des efforts par l'identification des espèces et des habitats prioritaires, ainsi que par la définition des objectifs de conservation et des mesures qui s'y rattachent, de même que des rôles et des responsabilités. Nous avons examiné si le Ministère avait établi des stratégies et des plans de conservation visant les oiseaux migrateurs et s'il mesurait les résultats obtenus grâce à ses activités de conservation. Nous avons également étudié la surveillance des populations d'oiseaux, compte tenu de son importance pour la planification et la mesure des résultats. Nous avons examiné la documentation des programmes, tenu des entrevues avec le personnel et nous sommes rendus dans les régions de l'Ouest et du Québec. Nous présentons nos constatations pour la sauvagine et les trois autres groupes d'oiseaux – les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres.

Les efforts pour rétablir les populations de sauvagine portent des fruits

3.15 Les données historiques montrent que les populations de sauvagine diminuaient au Canada et aux États-Unis. En 1985, au moins 53 % des milieux humides aux États-Unis et jusqu'à 71 % des milieux humides dans les régions habitées du Canada avaient été détruits. Cette destruction a contribué au déclin des populations de sauvagine (voir la pièce 3.1).

3.16 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine — Devant le déclin des populations de sauvagine, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont élaboré une stratégie afin de rétablir ces populations par la protection, la restauration et l'amélioration de leurs habitats. La stratégie a été énoncée dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, que le Canada et les États-Unis ont signé en 1986, et qui comporte un objectif clair de ramener les populations de sauvagine à leur niveau des années 1970.

3.17 Le Plan est mis en œuvre au moyen de partenariats régionaux appelés « plans conjoints » des habitats et des espèces. Plus de 340 partenaires participent à la mise en œuvre des projets de conservation, y compris :

- des ministères fédéraux et provinciaux;
- des organisations telles que Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et Habitat faunique Canada;

- des organisations et des entreprises de divers secteurs, allant d'associations d'éleveurs à des sociétés pétrolières et gazières.

Au Canada, il existe quatre plans conjoints axés sur les habitats (les plans de la côte du Pacifique, intramontagnard canadien, des habitats des Prairies – qui inclut la forêt boréale de l'Ouest – et des habitats de l'Est) et trois plans conjoints axés sur des espèces (plans des oies de l'Arctique, du Canard noir et des canards de mer).

3.18 Le financement disponible en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act* (1989) des États-Unis pour des activités au Canada a été important. Selon l'édition 2012 du rapport À propos des habitats canadiens, entre 1986 et 2012, le Canada a versé 989 millions de dollars et les États-Unis, 939 millions de dollars, pour un total de 1,93 milliard, au programme canadien du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (tous les chiffres sont donnés en dollars canadiens).

3.19 Résultats obtenus — Nous avons constaté qu'Environnement Canada, en collaboration avec ses partenaires, avait planifié les activités de conservation de manière adéquate, en déterminant les acteurs, les objectifs, le financement et les interventions sur le terrain. La mesure des résultats indique que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, pour l'essentiel, a permis de conserver la sauvagine. De nombreuses populations de sauvagine ont augmenté, ce qui témoigne des avantages qu'offrent les partenariats et les efforts concertés reposant sur des objectifs de conservation convenus par tous les intervenants.

3.20 En 2012, Environnement Canada a indiqué qu'entre 1986 et 2012, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a permis de protéger huit millions d'hectares de terres humides et de **hautes terres** au Canada (une superficie qui équivaut environ à celle du Nouveau-Brunswick). Ces milieux sont protégés soit par l'acquisition des terres, soit par la conclusion, avec les propriétaires fonciers, d'ententes juridiques d'une durée d'au moins dix ans. Les méthodes employées pour protéger les terres comprennent par exemple l'achat de terres par des organismes de conservation, l'octroi de dons à ces organismes et l'établissement de servitudes.

3.21 Les examens du Plan révèlent qu'il a joué un rôle important dans le rétablissement de la sauvagine. La surveillance des populations d'oiseaux a permis de déterminer que de nombreuses espèces de sauvagine (comme le Canard souchet et le Canard chipeau, dans les Prairies) se sont rétablies et que leurs populations fluctuent maintenant près de l'objectif de population du Plan. Pour certaines

Hautes terres — Terres à plus haute altitude qui sont mieux drainées que les terres humides. Il est rare que les hautes terres présentent des niveaux d'eau élevés ou des eaux de surface en excès et, lorsque cela se produit, c'est généralement pour une courte durée.



Oies des neiges

Photo : © Francis St-Pierre

espèces, toutefois (comme le Canard pilet, le Petit Fuligule, le Canard noir et certaines populations de canards de mer), les populations se situent bien en dessous de cet objectif.

3.22 Par contre, la surabondance des oies sauvages continue de présenter un défi de gestion. Les populations ont augmenté en raison de nombreux facteurs, à savoir la disponibilité de nourriture dans les régions agricoles, la réduction de la pression exercée par la chasse et la baisse du nombre de chasseurs, ainsi que la création de refuges fauniques. En particulier, les populations d'Oie des neiges ont augmenté de plus de 300 % depuis les années 1970, causant de graves dommages aux écosystèmes arctiques et subarctiques. Cette situation fait ressortir le besoin non seulement de surveillance continue, mais aussi, dans certains cas, de contrôle des populations.

3.23 Les évaluations du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et des activités de surveillance des populations d'oiseaux indiquent que la conservation de la sauvagine a donné, globalement, de bons résultats, mais que des défis subsistent. Les pressions imposées par les changements climatiques et la perte et la dégradation continues d'habitats de milieux humides et de prairies menacent encore les populations de sauvagine.

La planification de la conservation pour les autres groupes d'oiseaux est inadéquate

3.24 Plans de conservation des oiseaux — Outre le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Environnement Canada, en collaboration, notamment, avec des partenaires de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, a élaboré des plans de conservation pour les autres groupes d'oiseaux, dont les suivants :

- *Plan-cadre pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada* (1996);
- *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage* (2000);
- *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada* (2003).

3.25 Nous avons constaté que ces autres plans fournissaient des informations sur certains des enjeux et des menaces visant les oiseaux et énonçaient des objectifs de conservation. Cependant, contrairement au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, ils ne fixent pas d'objectifs clairs et mesurables ni de cibles en matière de conservation. Ils n'indiquent pas non plus les mesures précises qui devraient être prises, ni qui devrait les mettre en place. De plus, aucun financement

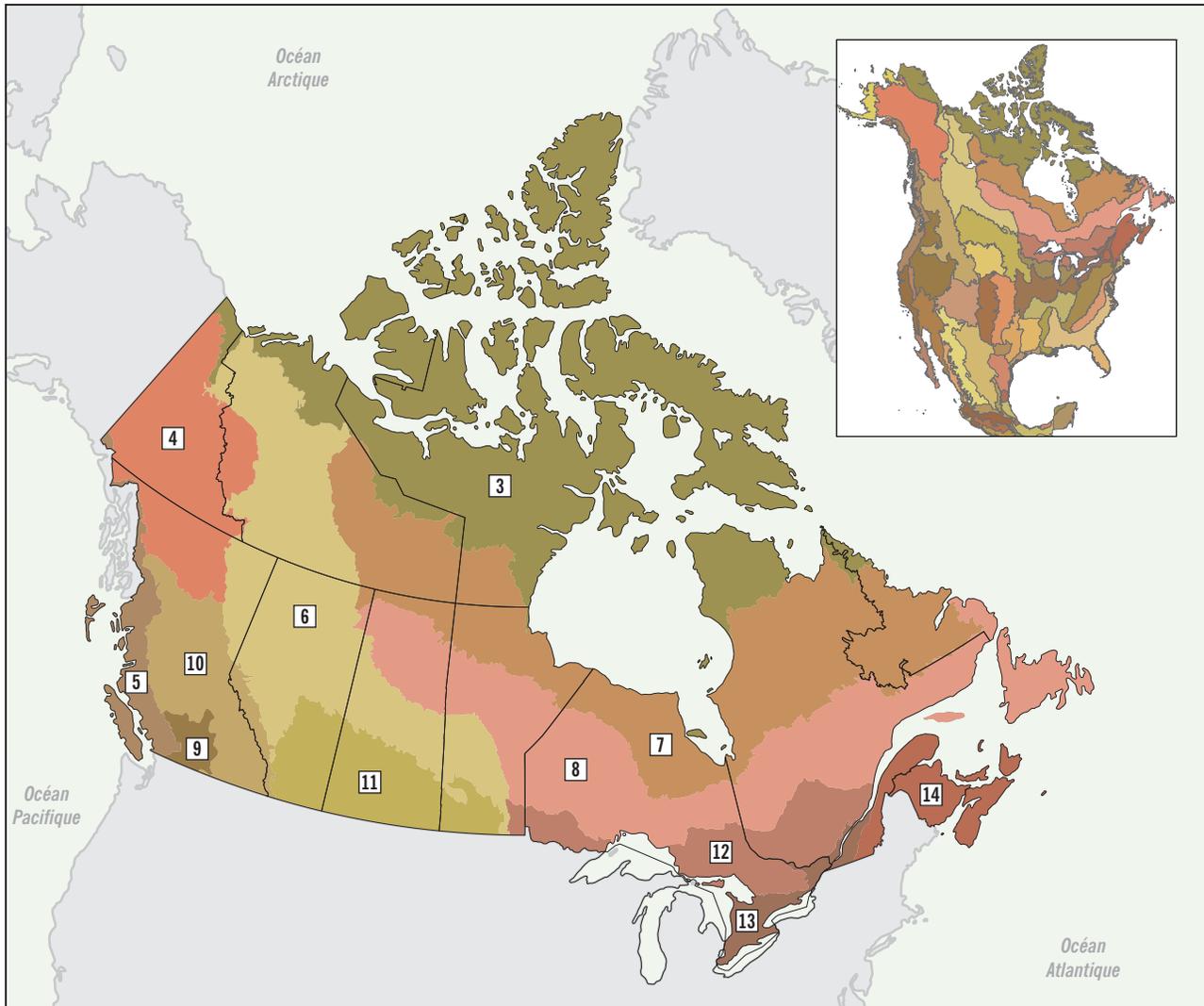
n'a été déterminé pour la mise en œuvre de ces plans. Ces éléments sont pourtant nécessaires pour mettre en œuvre les plans et constituent la base de la mesure des résultats. Par ailleurs, les plans de conservation pour ces oiseaux sont désuets. Par exemple, aucun des plans ne se reporte à la *Loi sur les espèces en péril*. Des réévaluations périodiques sont nécessaires pour garantir qu'on prépare des réponses efficaces aux besoins changeants liés à la conservation des espèces. Environnement Canada n'a pas de programmes conçus spécifiquement pour conserver l'habitat des oiseaux de rivage, des oiseaux aquatiques ou des oiseaux terrestres comme il en a, dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, pour la conservation des milieux humides qui accueillent la sauvagine.

3.26 Stratégies régionales de conservation des oiseaux — En 1999, Environnement Canada s'est engagé à élaborer des plans pour les régions de conservation des oiseaux. Ces plans, maintenant appelés stratégies, découlent de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Les stratégies, qui déterminent les objectifs et les mesures proposées à l'égard des espèces dont la conservation est préoccupante, servent à présenter les priorités d'Environnement Canada en matière de conservation des oiseaux migrateurs. Parce qu'elles portent sur tous les groupes d'oiseaux, elles offrent l'occasion de mieux prendre en compte des espèces qui n'ont pas bénéficié de l'attention et des ressources dévolues à la sauvagine.

3.27 Parce que les causes du déclin des oiseaux migrateurs peuvent provenir de l'extérieur du Canada, la collaboration avec des partenaires d'autres pays est essentielle à la conservation de ces oiseaux. Les stratégies visent à orienter les efforts de conservation en territoire national et à déterminer les problèmes en matière de conservation qui se posent à l'échelle internationale. Par exemple, parmi les causes possibles du déclin des populations de la Paruline du Canada, on note la perte d'habitat dans leur zone d'hivernage en Amérique du Sud ainsi que la perte et la dégradation d'habitat dans les aires de nidification au Canada. Pour réaliser les objectifs canadiens de conservation pour ces oiseaux, des initiatives de conservation internationales pourraient également être nécessaires.

3.28 Environnement Canada comptait achever les 25 stratégies pour 2010, couvrant 12 écosystèmes (voir la pièce 3.4). Nous avons constaté qu'en juillet 2013, le Ministère en avait terminé neuf et que quatre autres étaient à l'état d'ébauche.

Pièce 3.4 Les régions de conservation des oiseaux couvrent 12 écosystèmes au Canada



Les régions de conservation 1 et 2 se trouvent en Alaska (États-Unis).

- | | | | |
|--|---|--|--|
| 3 Plaines et cordillère arctique
(comprend 3 sous-régions) | 6 Plaines de la taïga boréale | 9 Grand Bassin | 13 Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié
(comprend 2 sous-régions) |
| 4 Forêt intérieure du Nord-Ouest | 7 Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne
(comprend 4 sous-régions) | 10 Rocheuses du Nord | 14 Forêt septentrionale de l'Atlantique
(comprend 4 sous-régions) |
| 5 Forêt pluviale du Nord du Pacifique | 8 Forêt coniférienne boréale
(comprend 4 sous-régions) | 11 Marmites torrentielles des Prairies
(étangs) | |
| | | 12 Forêt mixte boréale
(comprend 2 sous-régions) | |

Remarque : Certaines régions de conservation des oiseaux comprennent la zone économique exclusive de 200 milles marins.

Source : D'après des documents d'Environnement Canada.

3.29 Le Ministère encourage les partenaires de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (dont les gouvernements provinciaux, Études d'Oiseaux Canada, Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada) à participer à la mise en œuvre des stratégies. Nous avons constaté qu'Environnement Canada n'avait ni plan ni budget pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies, au-delà de ses activités actuelles. Le Ministère compte afficher les stratégies sur son site Web comme documents d'orientation que d'autres pourront utiliser, mais, au moment de notre audit, aucune des stratégies terminées n'était affichée sur son site Web.

3.30 Nous avons constaté que les stratégies qui avaient été achevées ne comprenaient pas certains éléments :

- l'information concernant qui devrait prendre les mesures de conservation proposées;
- les calendriers d'exécution;
- une estimation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

3.31 Par exemple, la stratégie définitive établie pour la forêt pluviale du Nord du Pacifique souligne que l'exploitation forestière et la récolte du bois sont des menaces pour le Guillemot marbré (oiseau migrateur classé comme étant menacé). La stratégie recommande de protéger la forêt de conifères et d'éviter la fragmentation de l'habitat, mais sans préciser comment donner suite à cette recommandation.

3.32 Environnement Canada finance certaines activités hors du pays – principalement des activités de surveillance – au cas par cas. Le Ministère estime que des progrès ont été faits à l'égard de certains oiseaux de rivage et oiseaux de prairie, mais reconnaît qu'il faut faire plus pour les insectivores aériens. De nombreuses organisations, y compris Environnement Canada, des universitaires et des organisations non gouvernementales, ont effectué des recherches pour déterminer les causes du déclin des insectivores aériens. Elles ont avancé plusieurs hypothèses, mais les causes précises du déclin sont encore incertaines. Il faudra pousser les recherches pour déterminer ce qui a entraîné le déclin de ces oiseaux (voir la pièce 3.5). Les stratégies régionales de conservation des oiseaux reconnaissent que des mesures sont nécessaires au niveau international à l'égard de plusieurs espèces; elles ne précisent toutefois pas les mesures spécifiques qui devraient être mises en œuvre.

Pièce 3.5 Le déclin des insectivores aériens est inquiétant

Les insectivores aériens sont des espèces d'oiseaux terrestres qui s'alimentent d'insectes en vol. Ces espèces communes ont vu leurs populations diminuer plus que tout autre groupe d'oiseaux au Canada. Certaines, comme l'Hirondelle rustique, le Martinet ramoneur et l'Engoulevent d'Amérique, ont perdu plus de 60 % de leurs populations depuis les années 1970. L'ampleur et la portée géographique de leur déclin suscitent des préoccupations pour leur conservation. Ainsi, l'Hirondelle rustique, auparavant abondante, a été déclarée espèce menacée en 2011 par le Comité sur la situation des espèces en péril

au Canada, et Environnement Canada envisage de l'inscrire sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*.



Hirondelle rustique

Photo : © Glen Tepke

3.33 En résumé, compte tenu du retard pris par le Ministère pour élaborer les stratégies et l'imprécision concernant les parties qui les mettront en œuvre et la manière dont elles seront financées, nous sommes d'avis qu'Environnement Canada rate l'occasion de faire progresser la conservation des oiseaux appartenant à d'autres groupes que la sauvagine. Sans mesures de conservation appropriées, d'autres espèces pourraient se retrouver en péril. S'il n'y a pas de plan clair pour mettre en œuvre des mesures de conservation, l'investissement dans la planification n'aura servi à rien et le mandat de conservation des oiseaux et de leur habitat ne sera pas rempli.

3.34 Recommandation — En plus de finaliser ses stratégies régionales de conservation des oiseaux, Environnement Canada devrait élaborer un plan d'action pour appuyer la mise en œuvre de chaque stratégie et déterminer les possibilités de projets internationaux. Ce faisant, le Ministère devrait déterminer les acteurs clés et les échéances pour mettre en œuvre les mesures de conservations proposées, y compris ses propres activités et ressources à prévoir pour la mise en œuvre.

Réponse du Ministère — *Recommandation acceptée. En plus de mettre la dernière main aux stratégies régionales de conservation des oiseaux d'ici la fin de l'exercice 2013-2014, Environnement Canada sollicitera la participation des intervenants. Étant donné que la réalisation de la conservation des oiseaux migrateurs dépend des mesures prises par beaucoup, les plans d'action seront élaborés sous l'égide du comité canadien pour l'Initiative de conservation des*

oiseaux de l'Amérique du Nord, un partenariat clé pour la conservation des oiseaux à l'échelle nationale. Le Ministère appuiera l'effort global et mettra en œuvre les mesures précisées dans les plans qui s'harmonisent avec ses propres responsabilités et priorités.

Des lacunes dans la surveillance nuisent à la capacité du Ministère de faire le suivi des résultats et de prendre des décisions éclairées

3.35 La surveillance des populations d'oiseaux est une activité fondamentale pour leur conservation. On a besoin de données de surveillance, aux échelles temporelles et géographiques pertinentes pour évaluer la situation des populations d'oiseaux, fixer les priorités de gestion et d'étude scientifique, ainsi qu'orienter les mesures de conservation et faire le suivi des résultats. Par exemple, la surveillance sert à :

- planifier les mesures de conservation;
- fixer les niveaux annuels de récolte, notamment pour la sauvagine;
- évaluer si une espèce d'oiseau est en péril;
- évaluer l'efficacité de mesures de conservation précises (voir la pièce 3.6).

Pièce 3.6 La surveillance conjuguée à la recherche et à l'intervention directe peut donner des résultats

La surveillance continue et des mesures appropriées sont essentielles pour déceler les menaces possibles et leurs impacts, les évaluer rapidement et y faire face.

- À la suite d'activités de surveillance dans les Grands Lacs et de recherches subséquentes, on a déployé des efforts concertés pour réduire l'utilisation de produits chimiques tels le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane) et les BPC (biphényles polychlorés), ce qui a contribué à une augmentation considérable des populations d'oiseaux aquatiques (comme les mouettes et les goélands, les sternes, les hérons, les cormorans et les pélicans) caractéristiques des rives et des îles des lacs.
- De nombreuses populations d'oiseaux de proie, durement touchées par la contamination dans les années 1950, se sont rétablies de façon spectaculaire depuis 1970 grâce à l'interdiction de pesticides persistants, tels le DDT, et à des programmes de rétablissement d'espèces particulières, comme le Faucon pèlerin. Les activités de surveillance ont permis de déceler des changements dans leurs populations.

Source : D'après *l'État des populations d'oiseaux du Canada, 2012*

3.36 Environnement Canada participe à 190 programmes de surveillance au pays. Il n'effectue pas seul la surveillance; le Ministère mise plutôt sur des collaborations avec d'autres organismes gouvernementaux, d'autres pays, des organisations non gouvernementales et des universités, ainsi que sur le concours de bénévoles.

3.37 En 2012, Environnement Canada a réalisé un examen scientifique des programmes de surveillance des populations d'oiseaux qu'il appuyait. Dans son rapport Examen de la surveillance aviaire, il conclut que la plupart des programmes demeurent pertinents et contribuent à répondre aux besoins du Ministère en matière d'information.

3.38 Toutefois, l'Examen présente aussi la conclusion que la portée de la surveillance des oiseaux accuse plusieurs lacunes. Certaines d'entre elles présentent des risques importants pour la capacité d'Environnement Canada de prendre des décisions éclairées concernant la conservation des oiseaux migrateurs. Par exemple, selon l'Examen, la surveillance de certaines espèces de sauvagine, en particulier les canards de mer, est insuffisante. L'Examen précise aussi que, pour 30 % de toutes les espèces d'oiseaux du Canada, les activités de surveillance ne suffisent pas pour déterminer si ces espèces sont en péril. Au moins quelques espèces dans tous les groupes d'oiseaux sont touchées, le plus grand nombre se trouvant parmi les oiseaux de rivage de l'Arctique et les oiseaux terrestres de la forêt boréale et des montagnes de l'Ouest. Les lacunes en matière d'information réduisent la capacité du Ministère de déterminer les mesures à prendre dans ses plans de conservation (comme les stratégies régionales de conservation des oiseaux) et d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation.

3.39 Nous avons constaté que le Ministère avait récemment commencé à donner suite aux recommandations formulées dans son Examen, notamment celles-ci :

- créer un comité de surveillance aviaire pour gérer et superviser la mise en œuvre des recommandations de l'Examen;
- transférer des ressources attribuées à la surveillance de la sauvagine à d'autres groupes d'oiseaux;
- travailler à améliorer la conception de relevés;
- envisager l'emploi de nouvelles technologies pour remédier aux lacunes en matière de surveillance dans les régions éloignées.

Le Ministère souligne toutefois qu'il aurait besoin de nouvelles ressources considérables pour combler les lacunes importantes touchant, par exemple, la surveillance sur le terrain des oiseaux

terrestres boréaux, la surveillance des oiseaux aquatiques dans l'ensemble du pays et celle des oiseaux de mer et oiseaux de rivage dans l'Arctique.

Le Ministère manque d'objectifs clairs pour surveiller l'habitat des oiseaux

3.40 La perte et la dégradation des habitats sont reconnues comme l'une des principales menaces planant sur les oiseaux migrateurs. Par exemple, les prairies herbeuses ont été réduites à une fraction de leur superficie d'origine. La plus grande partie de la perte de 70 % s'est produite avant les années 1990, mais cette perte continue dans certaines régions. Les populations d'oiseaux de prairie chutent rapidement. Au Canada, depuis les années 1970, elles ont connu une perte globale de 45 %, et certaines espèces connaissent des déclinés très importants. Ainsi, la perte et la dégradation de l'habitat ont contribué à réduire de 93 % les populations du Plectrophane à ventre noir et de 83 % celles du Pipit de Sprague. Ces deux espèces d'oiseaux de prairie sont inscrites sur la liste des espèces menacées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

3.41 La connaissance des changements que subit l'habitat est essentielle pour comprendre les causes possibles des changements dans les populations, ainsi que pour élaborer des programmes de gestion et de conservation appropriés. Comme le souligne l'Examen de la surveillance aviaire, la surveillance de l'habitat peut aider à réduire les risques entraînés par les lacunes en matière de surveillance des populations. Parce que plusieurs des tendances au sein des populations d'oiseaux peuvent être déterminées par des modifications de l'habitat, en quantité et en qualité, la surveillance de l'habitat complète la surveillance des populations d'oiseaux et peut aussi, dans certains cas, réduire la nécessité de surveiller ces populations. Bien que l'évaluation de l'Examen n'ait pas été centrée sur les relevés des habitats effectués par le Ministère, elle a permis de constater que ces relevés manquaient généralement d'objectifs clairs et ne menaient pas à une utilisation concertée des résultats. L'Examen conclut qu'il est impératif de faire une évaluation globale des programmes de surveillance de l'habitat des oiseaux d'Environnement Canada. Toutefois, cette évaluation n'a pas commencé.

3.42 Recommandation — Pour soutenir ses activités de conservation et ses efforts de surveillance des oiseaux, Environnement Canada devrait examiner ses besoins en matière de surveillance des habitats et d'information sur les habitats, et élaborer une approche efficace pour réunir les données disponibles sur les habitats et pour combler toutes les lacunes en matière d'information.

Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. La surveillance et l'information sur les habitats constituent une partie importante des activités de conservation des oiseaux migrateurs. Bien que la surveillance des habitats sur une grande échelle ne relève pas de sa responsabilité, le Ministère continue d'évaluer et de compiler les renseignements requis sur les habitats pour déterminer les domaines prioritaires en matière de conservation des oiseaux migrateurs, en collaboration avec d'autres partenaires, tels que d'autres ministères, organismes, contreparties provinciales et intervenants. Reconnus comme constituant une exigence clé pour la mise en œuvre des stratégies régionales de conservation des oiseaux, les habitats prioritaires pour les oiseaux migrateurs seront identifiés afin de cibler les mesures de conservation et d'intendance par les intervenants les mieux placés pour entreprendre de telles mesures.

Il faut évaluer l'efficacité des mesures prises pour éviter la destruction accidentelle d'oiseaux

3.43 Le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* précise qu'il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre des nids, des œufs ou des oiseaux migrateurs, à moins d'être titulaire d'un permis. Aucun règlement ne prévoit la délivrance de permis dans le contexte d'activités industrielles. Toutefois, de nombreux nids, œufs et oiseaux sont accidentellement détruits sur des sites industriels ou en milieu urbain, ou par des activités d'exploitation des ressources naturelles (exploitation forestière, exploitation minière et agriculture, notamment). Cette destruction accidentelle, qu'on appelle prise accessoire, est interdite par le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*.

3.44 Pour limiter les prises accessoires, Environnement Canada a comme principal outil les renseignements qu'il fournit (connus sous le nom de lignes directrices en matière d'évitement) sur des sujets comme les différentes périodes de reproduction des oiseaux au Canada et la présence de nids. Ces renseignements sont destinés à sensibiliser le public, de sorte que les particuliers et les entreprises évitent de détruire accidentellement des oiseaux, leurs œufs et leurs nids.

3.45 En 2007, le Ministère a entrepris d'élaborer un règlement qui permettrait une certaine quantité de prises accessoires tout en assurant le maintien de populations d'oiseaux florissantes. Le Ministère s'était aussi engagé à établir ce règlement dans la *Stratégie fédérale de développement durable* de 2010. Plus tard cette année-là, le Ministère a annoncé qu'il abandonnait l'approche réglementaire. Il favorise maintenant plutôt les « pratiques de gestion bénéfiques », en plus

de ses lignes directrices en matière d'évitement, pour empêcher les prises accessoires.

3.46 Environnement Canada encourage les intervenants, par exemple les secteurs de l'industrie, à établir leurs propres pratiques de gestion bénéfiques pour conserver les populations d'oiseaux et leur habitat. Le Ministère a rédigé un guide en 2011 pour aider l'industrie à élaborer des pratiques bénéfiques pour les oiseaux, mais le guide n'a pas encore été approuvé. Le Ministère a toutefois adopté une position selon laquelle il ne détient pas l'autorité nécessaire pour prescrire ou reconnaître des pratiques de gestion bénéfiques spécifiques pour des circonstances ou activités particulières. Autrement dit, Environnement Canada ne validera pas les pratiques de l'industrie.

Pétition en matière d'environnement — Processus officiel, prévu par la *Loi sur le vérificateur général*, qui permet à la population canadienne de porter à l'attention des ministres et des ministères fédéraux leurs préoccupations concernant l'environnement et d'obtenir une réponse à cet égard. Pour plus de renseignements concernant le processus de pétition en matière d'environnement, prière de consulter le site à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

3.47 En réponse à une **pétition en matière d'environnement** reçue par le commissaire à l'environnement et au développement durable en 2011, le ministre de l'Environnement a indiqué ce qui suit : « En 2012, Environnement Canada lancera la mise en place d'un cadre visant à soutenir l'élaboration des pratiques de gestion bénéfiques, ainsi que le cadre d'évaluation des résultats atteints grâce à la mise en place de ces pratiques par les parties prenantes en fonction des priorités de conservation » (pétition n° 311). Nous avons constaté que le cadre n'avait pas encore été établi. Une fois que le Ministère aura élaboré une approche concernant les prises accessoires, il devra évaluer les résultats de cette approche en fonction des priorités de conservation qu'il s'est fixées.

3.48 Recommandation — Environnement Canada devrait définir la façon dont il soutiendra et favorisera l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour les oiseaux. Il devrait évaluer l'efficacité, pour la protection des oiseaux, des mesures qu'il a prises pour favoriser les pratiques de gestion bénéfiques et de ses lignes directrices visant à éviter les prises accessoires.

Réponse du Ministère — Recommandation acceptée. Environnement Canada appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques en fournissant aux secteurs de l'industrie des lignes directrices qui expliquent les stratégies régionales de conservation des oiseaux, lesquelles précisent les espèces et les menaces qui doivent être abordées en priorité dans chaque région. Environnement Canada évaluera ses mesures visant à promouvoir l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques ainsi que ses lignes directrices en matière d'évitement. L'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques devrait être entreprise par ceux qui sont les mieux placés pour le faire.

Conclusion

3.49 Nous avons conclu qu'Environnement Canada, grâce au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, avait planifié la conservation de la sauvagine de manière adéquate et qu'il faisait le suivi des résultats des mesures de conservation visant ce groupe d'oiseaux. Cette initiative, pour l'essentiel, s'est avérée un succès.

3.50 Pour ce qui est des autres groupes d'oiseaux – oiseaux terrestres, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques –, nous avons conclu que le Ministère n'avait pas planifié la conservation ni mesuré les résultats adéquatement. Pendant ce temps, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres comme les oiseaux de prairie et les insectivores aériens continuent de subir de forts déclin.

3.51 Les stratégies régionales de conservation des oiseaux destinées à porter sur tous les groupes d'oiseaux devaient être achevées en 2010; toutefois, en juillet 2013, moins de la moitié des 25 stratégies étaient achevées. De plus, celles qui le sont ne précisent pas qui devrait contribuer à la mise en œuvre des mesures proposées, ni les échéanciers d'exécution et les ressources nécessaires; le Ministère compte afficher les stratégies sur son site Web comme des lignes directrices que les intervenants devraient mettre en œuvre.

À propos de l'audit

Tous les travaux d'audit dont traite le présent chapitre ont été menés conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Même si le Bureau du vérificateur général a adopté ces normes comme exigences minimales pour ses audits, il s'appuie également sur les normes et pratiques d'autres disciplines.

Dans le cadre de notre processus normal d'audit, nous avons obtenu de la direction la confirmation que les constatations présentées dans ce chapitre sont fondées sur des faits.

Objectif

L'audit avait pour objectif de déterminer si Environnement Canada s'est acquitté de certaines de ses responsabilités relatives aux oiseaux migrateurs.

Plus précisément, nous avons examiné :

- les plans et activités de conservation du Ministère (y compris les activités de surveillance);
- les évaluations (mesures du rendement) des résultats obtenus grâce à ses activités de conservation.

Étendue et méthode

Nous avons examiné si Environnement Canada avait élaboré des plans de conservation pour les oiseaux migrateurs et si le Ministère mesurait les résultats obtenus grâce à ses activités de conservation. Nous avons aussi examiné les activités de surveillance du Ministère à l'égard des populations d'oiseaux et de leurs habitats, ainsi que ses efforts pour prévenir la destruction accidentelle d'oiseaux, de nids et d'œufs.

Au cours de notre audit, nous nous sommes entretenus avec des représentants d'Environnement Canada et des intervenants concernés, et nous avons examiné les dossiers, les rapports et les autres documents pertinents du Ministère. Nous nous sommes également rendus dans deux régions, celles de l'Ouest et du Québec, afin de mieux comprendre les responsabilités du Ministère en matière de conservation.

Critères

Critères	Sources
Pour déterminer si Environnement Canada s'est acquitté de certaines de ses responsabilités relatives aux oiseaux migrateurs, nous avons utilisé les critères suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement Canada a élaboré des plans pour les régions de conservation des oiseaux. • Environnement Canada a mesuré les résultats obtenus grâce à ses activités de conservation des oiseaux migrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et ses règlements • <i>Stratégie fédérale de développement durable, 2010</i> • Environnement Canada, <i>Rapport sur les plans et priorités 2012-2013</i> • Conseil du Trésor, <i>Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats</i>

La direction a examiné les critères de l'audit et elle en a reconnu la validité.

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période comprise entre avril 2008 et avril 2013. Les travaux d'audit dont il est question dans le présent chapitre ont été terminés le 30 juillet 2013.

Équipe d'audit

Directeur principal : Jim McKenzie

Directrice : Francine Richard

Carolle Mathieu

Pour obtenir de l'information, veuillez téléphoner à la Direction des communications : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais).

Annexe Tableau des recommandations

Les recommandations formulées au chapitre 3 sont présentées ici sous forme de tableau. Le numéro du paragraphe où se trouve la recommandation apparaît en début de ligne. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse du Ministère
Conservation des espèces d'oiseaux et de leur habitat	
<p>3.34 En plus de finaliser ses stratégies régionales de conservation des oiseaux, Environnement Canada devrait élaborer un plan d'action pour appuyer la mise en œuvre de chaque stratégie et déterminer les possibilités de projets internationaux. Ce faisant, le Ministère devrait déterminer les acteurs clés et les échéances pour mettre en œuvre les mesures de conservations proposées, y compris ses propres activités et ressources à prévoir pour la mise en œuvre. (3.24-3.33)</p>	<p>Recommandation acceptée. En plus de mettre la dernière main aux stratégies régionales de conservation des oiseaux d'ici la fin de l'exercice 2013-2014, Environnement Canada sollicitera la participation des intervenants. Étant donné que la réalisation de la conservation des oiseaux migrateurs dépend des mesures prises par beaucoup, les plans d'action seront élaborés sous l'égide du comité canadien pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, un partenariat clé pour la conservation des oiseaux à l'échelle nationale. Le Ministère appuiera l'effort global et mettra en œuvre les mesures précisées dans les plans qui s'harmonisent avec ses propres responsabilités et priorités.</p>
<p>3.42 Pour soutenir ses activités de conservation et ses efforts de surveillance des oiseaux, Environnement Canada devrait examiner ses besoins en matière de surveillance des habitats et d'information sur les habitats, et élaborer une approche efficace pour réunir les données disponibles sur les habitats et pour combler toutes les lacunes en matière d'information. (3.40-3.41)</p>	<p>Recommandation acceptée. La surveillance et l'information sur les habitats constituent une partie importante des activités de conservation des oiseaux migrateurs. Bien que la surveillance des habitats sur une grande échelle ne relève pas de sa responsabilité, le Ministère continue d'évaluer et de compiler les renseignements requis sur les habitats pour déterminer les domaines prioritaires en matière de conservation des oiseaux migrateurs, en collaboration avec d'autres partenaires, tels que d'autres ministères, organismes, contreparties provinciales et intervenants. Reconnus comme constituant une exigence clé pour la mise en œuvre des stratégies régionales de conservation des oiseaux, les habitats prioritaires pour les oiseaux migrateurs seront identifiés afin de cibler les mesures de conservation et d'intendance par les intervenants les mieux placés pour entreprendre de telles mesures.</p>

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>3.48 Environnement Canada devrait définir la façon dont il soutiendra et favorisera l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour les oiseaux. Il devrait évaluer l'efficacité, pour la protection des oiseaux, des mesures qu'il a prises pour favoriser les pratiques de gestion bénéfiques et de ses lignes directrices visant à éviter les prises accessoires. (3.43-3.47)</p>	<p>Recommandation acceptée. Environnement Canada appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques en fournissant aux secteurs de l'industrie des lignes directrices qui expliquent les stratégies régionales de conservation des oiseaux, lesquelles précisent les espèces et les menaces qui doivent être abordées en priorité dans chaque région. Environnement Canada évaluera ses mesures visant à promouvoir l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques ainsi que ses lignes directrices en matière d'évitement. L'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques devrait être entreprise par ceux qui sont les mieux placés pour le faire.</p>